

Paris, le 29 novembre 2024

PLFSS 2025 : réaction du Syndicat des Boissons Sans Alcool (SBSA) après la publication du texte issu de la CMP sur la taxation des boissons sans alcool

Après l'adoption mercredi soir en commission mixte paritaire (CMP) du texte du PLFSS, le SBSA exprime son plus profond désaccord et sa stupéfaction sur les augmentations de taxes votées. Si le texte issu de la CMP reste en l'état, **les taxes applicables aux boissons sans alcool augmenteront de près de 135%.**

Ces nouvelles mesures qui discriminent injustement une catégorie de produits, ne feront qu'amplifier la pression inflationniste sur les familles françaises **puisque'elles pourraient conduire à des hausses allant jusqu'à 27 centimes d'euros supplémentaires sur une bouteille d'1,5L de boisson.**

Cette surtaxe est un nouveau coup porté aux entreprises productrices de boissons en France qui représentent plus de 11 000 emplois directs, et qui va sans aucun doute pénaliser les investissements industriels tels que ceux consacrés à la décarbonation du secteur.

Si le SBSA partage les objectifs affichés de lutte contre l'obésité et le diabète, il marque son plus total désaccord concernant les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Rappelons que **les boissons sucrées sans alcool représentent seulement 4% des apports journaliers en sucres des Français**, et que la consommation moyenne de ces boissons est aujourd'hui inférieure aux recommandations du PNNS pour toutes les tranches d'âge (source : CREDOC).

Le SBSA déplore la **stigmatisation inacceptable dont les acteurs du secteur des boissons sans alcool ont fait l'objet tout au long de l'examen de ce PLFSS** et qui a conduit à des augmentations de taxes historiques, sans concertation, ni mesure d'impact préalables.

À propos de SBSA

Le Syndicat des Boissons Sans Alcool (ex-Boissons rafraîchissantes de France) est une fédération professionnelle créée en 1963 et regroupant les entreprises productrices de boissons rafraîchissantes sans alcool (sodas, limonades, eaux aromatisées, boissons énergisantes, boissons à base de thé, boissons à base de jus) et de jus de fruit, opérant en France. Le Syndicat représente un secteur de 4,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, pour 38 sites industriels implantés en France, 11 000 emplois directs et 50 000 indirects. La vocation du SBSA est de représenter et fédérer les entreprises du secteur, et d'assurer la promotion de leurs actions en matière de nutrition, de transition écologique, de sécurité alimentaire, d'information du consommateur et d'étiquetage.